



Organisée par l'APE de Baye

RÈGLEMENT DES FOULÉES DE BAYE

Article 1 : Organisation

L'épreuve « **Les Foulées de Baye** » est organisée le **dimanche 14 juin 2026**, par l'Association des Parents d'Élèves (**APE**) de l'école publique de Baye. Cette manifestation se veut avant tout **conviviale et non compétitive**. **L'objectif est de profiter d'un moment sportif en pleine nature, en toute sécurité**. L'intégralité des bénéfices servira à financer les activités des enfants au cours de l'année (cinéma, spectacles, ...) mais surtout pour leur voyage scolaire au Pays basque ! Chaque kilomètre couru rapprochera un peu plus les enfants de leur destination !

Article 2 : Nature de l'épreuve et accessibilité

Les « Foulées de Baye » proposent 2 formats :

- Une course de 12 km (départ 10h)
- Une marche de 8 km (départ 10h15)

Les deux épreuves sont **non chronométrées**, sans classement ni récompense liée à la performance. Les participants pourront gagner un lot par tirage au sort à la fin de l'épreuve.

La course de 12 km est ouverte à toute personne, licenciée ou non, ayant l'âge minimum requis de **16 ans** (révolus le jour de l'épreuve). L'âge d'accès à la marche de 8 km est laissé à l'appréciation des parents. Le parcours empruntant des sentiers naturels (chemins creux, zones boisées), il n'est malheureusement pas accessible aux fauteuils roulants.

Les animaux de compagnie ne sont pas admis sur le parcours.

Article 3 : Inscriptions et Tarifs

- **Tarifs** : Le prix de l'inscription est fixé à **10 €** pour la course de 12 km (+1€ de commission Klikego) et de **6€** pour la marche de 8 km (+ 0,80€ de commission klikego). La marche est gratuite pour les enfants de – de 16 ans.
- **Conditions** : L'épreuve étant non chronométrée, la participation n'est pas soumise à la présentation d'un Parcours Prévention Santé (**PPS**). Néanmoins, chaque participant certifie être apte à la course à pied en loisir. Pour les mineurs, un questionnaire de santé avec attestation parentale est requis.
- **Modalités** : Les inscriptions s'effectuent sur internet sur la plateforme Klikego.

Pour la marche de 8km, les inscriptions pourront s'effectuer également sur place à compter de 8h00 le dimanche 14 juin 2023, jusqu'à 15 min avant le départ (10h00), dans la limite des dossards restants (jauge de 100 marcheurs maximum) .

Article 4 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera au stade de Baye, le matin de l'épreuve à partir de 8h00, et au bar le Tallymouss, 254 Rue Jean Marie Carer, le samedi 13 juin 2026 de 15h à 19h. Le dossard devra être porté de manière visible pendant toute la durée du parcours.

Article 5 : Ravitaillement

Un point de ravitaillement est prévu à mi-parcours et un second à l'arrivée. Aucun gobelet jetable ne sera fourni sur le ravitaillement de mi-parcours. Les participants doivent être munis de leur propre contenant (gourde, flasque ou gobelet réutilisable). Afin de respecter l'environnement, le jet de déchets en dehors de ces zones est strictement interdit.

Dans un esprit de convivialité, un café sera offert aux participants qui le souhaitent à partir de 8h00.

Article 6 : Matériel obligatoire

Il est fortement recommandé d'être muni d'un téléphone portable chargé, d'un sifflet et d'une réserve d'eau personnelle. L'usage de bâtons est autorisé.

Article 7 : Éco-responsabilité

Chaque participant s'engage à respecter le milieu naturel traversé :

- **Respect de la nature** : Interdiction de jeter des déchets et obligation de rester sur les sentiers balisés.
- **Gestion des déchets** : Les coureurs sont encouragés à utiliser les zones de tri mises à disposition.
- **Covoiturage** : Le recours au covoiturage est vivement encouragé pour se rendre sur le site.

Article 8 : Sécurité et Comportement

- **Assistance** : Chaque participant doit porter immédiatement secours à tout coureur en difficulté et prévenir l'organisation.
- **Code de la route** : Le parcours empruntant des voies publiques, les participants doivent impérativement respecter le code de la route et les consignes des signaleurs.
- **Urgence** : Un numéro d'urgence sera mis à disposition au départ ou inscrit sur le dossard.
- **Comportement** : L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant dont le comportement mettrait en danger sa propre sécurité ou celle d'autrui (non-respect des consignes, état d'ébriété, etc.).

Article 9 : Barrière horaire

Pour des raisons de sécurité et de libération des bénévoles, la manifestation prendra fin à 13h00. Tout participant encore sur le parcours après cet horaire ne sera plus sous la responsabilité de l'organisateur.

Article 10 : Respect de la propriété privée

Certains tronçons traversent des **terrains privés** grâce à des autorisations exceptionnelles. Il est **strictement interdit** d'emprunter ces passages en dehors du jour de la course, sous peine de compromettre la pérennité de l'événement.

Article 11 : Assurance et Responsabilité

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement pour les dommages qu'ils pourraient subir ou causer. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation d'effets personnels.

Article 12 : Droit à l'image et données personnelles

- **Droit à l'image** : Les participants autorisent l'organisateur à utiliser librement les photos, vidéos et enregistrements réalisés pendant l'épreuve pour sa communication.
- **RGPD** : Les données collectées sont nécessaires à la gestion de l'inscription et ne seront jamais cédées à des tiers. Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Article 13 : Annulation

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo défavorables, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve sans préavis. En cas de désistement du participant, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 14 : Acceptation règlement

L'inscription à l'épreuve vaut acceptation sans réserve du présent règlement et de toutes les consignes données par l'organisation, avant et pendant la course.